RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATONS AGRICOLES DES FERMES AMAP DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Fiche synthétique des résultats de l'étude

Décembre 2022

Contexte

Sur l'ensemble de la période 1970-2020, **plus de trois exploitations sur quatre ont disparu** dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. La chute du nombre d'agriculteurs est accompagné par un vieillissement : Plus de **57 %** des chef.fes d'exploitation de la région ont plus de la cinquantaine, et la **moitié d'entre eux n'ont pas encore de repreneur.se** (Agreste, 2020). Dans ce contexte, le Réseau AMAP AuRA s'interroge sur la situation de ses fermes en AMAP sur le sujet de la transmission.

Présentation de l'étude

Ce travail avait pour objectif de répondre au questionnement suivant :
Comment les paysan.nes en AMAP envisagent la transmission de leur ferme, et en quoi le mouvement des AMAP peut-il faciliter ce processus ?

Les objectifs de l'étude consitaient à :

- La réalisation d'un état des lieux des fermes en AMAP AuRA, afin d'évaluer les enjeux liés à la transmission et l'identification des relations des paysan.nes avec leur(s) AMAP.
- Comprendre comment les paysan.nes en AMAP perçoivent la transmission et/ou reprise de leur ferme pour permettre à l'AMAP de faciliter ce parcours.

Les données analysées par la suite sont issues des réponses d'un **questionnaire** diffusé auprès des 900 paysan.nes du Réseau AMAP de la région, ainsi que celles **d'entretiens semi-directifs** conduits sur le territoire du Rhône et de l'Auvergne, auprès d'une douzaine de pay.san.nes en AMAP (jeunes repreneur.ses et proches de la retraite).

Présentation de l'échantillon quantitatif

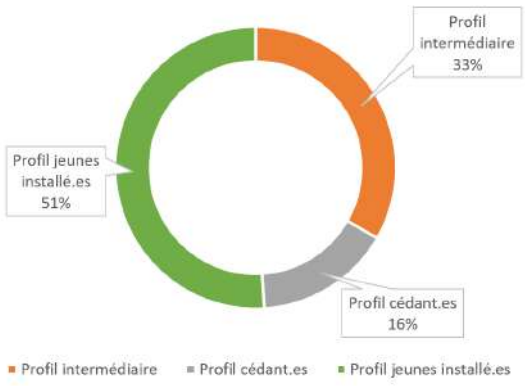

102 paysan.nes ont répondu au questionnaire, soit **11 %** du nombre de paysan.nes en AMAP dans la région AuRA.

84 % des réponses proviennent de l'ancienne région Rhône-Alpes.

Une **mobilisation des répondant.es** assez similaire au sein des départements : entre 11 % et 17% en moyenne par rapport au nombre de paysan.nes en AMAP par département.

Seulement **37 %** des paysan.nes ayant répondu sont **issu.es du monde agricole.**

Explication des "profils" :

- **Profil jeunes installé.es** : Paysan.nes installé.es sur leur exploitation depuis moins de 10 ans.
- **Profil cédant.es** : Paysan.nes à moins de 10 ans de la retraite ou arrêt de leur activité agricole dans les 10 prochaines années.
- **Profil intermédiaires** : Paysan.nes dont la situation ne correspond à aucune des précédentes.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

DES EXPLOITATIONS PLUS TRANSMISSIBLES

Des types de production en vogue :

- **1/3** des répondant.es sont en **maraîchage.**
- **1/4** ont un atelier **caprins/ovins.**

Nombre d'ateliers de production des paysan.ne.s en AMAP AuRA

(158 ateliers pour 99 fermes)

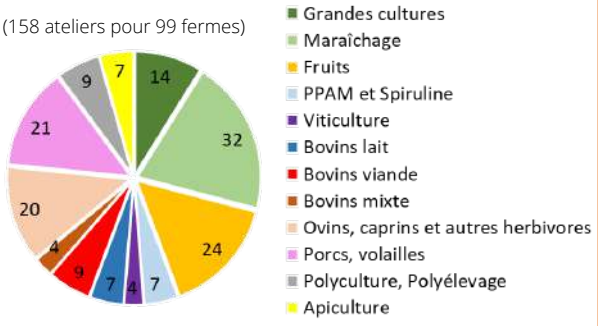

De petites structures :

- **29 ha** de SAU en moyenne.
- **40 %** des fermes ont une SAU inférieur à **5 ha**.

SAU (en ha)	Nombre d'exploitations (sur 97 réponses)	Proportion d'exploitations
Inférieure ou égale à 5 ha	**39**	**40%**
Entre 5 ha et 20 ha	18	19%
Entre 20 ha et 50 ha	19	20%
Entre 50 ha et 100 ha	16	16%
Entre 100 ha et 200 ha	5	5%

Des modes de production et de commercialisation attractifs :

- **85 % d'exploitations AB ou en conversion.**
- 96 % des fermes commercialisent dans un autre circuit court, en plus de l'AMAP.
- 27 % utilisent uniquement les circuits courts.

Des formes juridiques avantageuses :

Forme juridique	Part de fermes AMAP AuRA	RGA AuRA 2020
EI	59 %	67 %
GAEC	26 %	16 %
EARL	9 %	11 %
Autres	6 %	6 %

Formes sociétaires très représentées, notamment les **GAEC** (plus d'accessibilité par l'acquisition d'une part sociale et insertion est facilitée par les associé.es).

Majorité de terres agricoles en fermage, avec peu de baux :

- Un peu plus de la moitié des fermes ont plus de 75% de leur surface en fermage.
- 63 % des fermes AMAP ont entre 1 et 5 baux de fermage.

Les fermes AMAP comportent de **nombreux atouts** pour attirer les repreneur.ses souhaitant commercialiser en AMAP.

L'INTÉGRATION DANS DES DYNAMIQUES COLLECTIVES : UN ENJEU CLÉ DES FERMES EN AMAP

Des paysan.nes investi.es dans leur environnement (87 % sont dans des dynamiques collectives du territoire, autre que l'AMAP), avec une volonté de **s'épanouir dans leur travail :**

- **Implication dans la transition écologique : 12** % des paysan.nes impliqué.es dans des GIEE et **41 %** en groupement d'agriculteur.trices bio.
- **Souhait de donner du sens à leur métier** : Au-delà de la simple production, volonté de transformer ses produits, commercialiser en circuits courts, de recherche de complicité avec les consommateur.trices.

Une **bonne visibilité des fermes AMAP** par leur intégration dans le territoire, et des **cédant.es qui facilitent la réussite de l'installation** des repreneur.ses par l'intégration dans leur réseau.

Dynamiques collectives des fermes AMAP

(206 réponses pour 102 répondant.es)

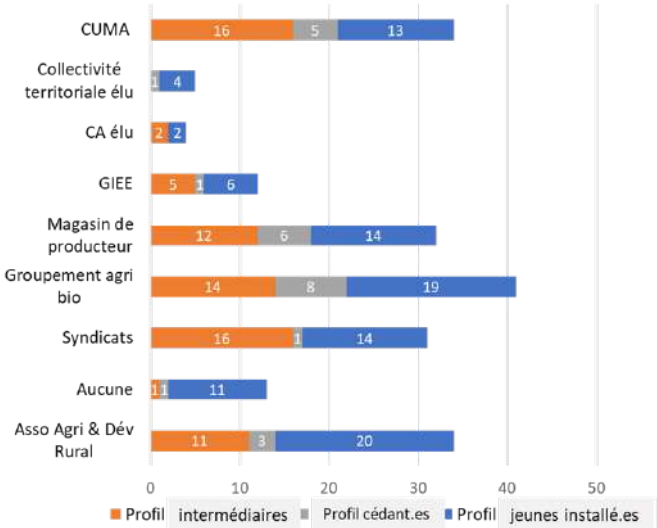

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

POUR LES PAYSAN.NES CÉDANT.ES : L'AMAP, UN RÔLE DE CONNECTEUR DANS LA TRANSMISSION

Des paysan.nes en AMAP bien engagé.es dans la transmission : bien renseigné.es sur la question et **prêts à accompagner** le.a repreneurs.e (stage, cohabitation de type salariat, association, aide dans les démarches, insertion dans le territoire,...).

Mais, **pour la moitié**, la **maison d'habitation et les bâtiments** de la ferme constituent un frein à la transmission (d'après 41 réponses de cédant.es et intermédiaires). Comment se saisir de cette question ?

Principaux freins à la transmission

Importance de l'AMAP dans la transmission selon les paysan.nes
(37 réponses)

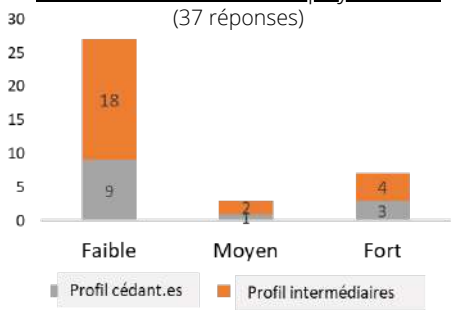

Peu d'attentes des paysan.nes pour un accompagnement à la transmission par l'AMAP, notamment à cause de la présence d'organismes (Chambres d'agriculture, ADDEAR,...).

Pistes d'amélioration des AMAP sur ce sujet :
Les réponses des paysan.nes montrent qu'ils/elles seraient intéressé.es par **des événements avec les partenaires du Réseau AMAP** (26%) et la **rencontre avec des porteur.ses de projets** (environ 50%). Mais peu d'intérêt pour un soutien moral dans la transmission ou un temps d'échanges entre paysan.nes d'AMAP.

L'enjeu est plus que le Réseau AMAP **oriente les cédant.es** vers les structures d'accompagnement à la transmission, voire collabore avec ces organismes.

POUR UN.E JEUNE INSTALLÉ.E : L'AMAP, UN RÔLE DE FACILITATEUR DANS L'INSTALLATION

Formes de rencontre des cédant.es chez les jeunes installé.es du Réseau AMAP AuRA
(57 réponses)

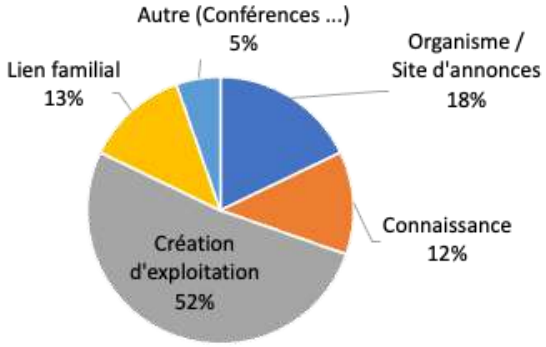

52% des répondant.es (29 repreneur.ses sur 57) ont créé leur exploitation et **n'ont donc pas de cédant.es**. Les 28 restant.es ont pourtant montré le rôle essentiel des cédant.es dans la reprise sous différentes formes :

- Apport de **connaissances** et **travail** en collaboration.
- **Intégration** dans les réseaux (territoire, circuits de commercialisation)
- Aide **administrative.**

L'AMAP joue justement ce rôle d'appui à travers plusieurs actions mises en place :

25% des jeunes installé.es ont montré l'intérêt de la **sécurisation financière** au sein des AMAP : obtention de trésorerie en début d'exercice, ce qui assure une garantie financière auprès des banques et un circuit de commercialisation sûr.

L'intégration dans le Réseau AMAP permet un apport de connaissances et un tissage de liens avec les référent.es et les amapien.nes. En résulte une **relation de confiance** visible à travers des actions de soutien (soutien moral/psychologique, dans le travail, aides administratives), ce qui facilite l'installation.

L'AMAP est un circuit de commercialisation qui est **privilégié par les jeunes installé.es** (entrée en AMAP, conservation ou augmentation des contrats / adhésions). Mais, un point de vigilance persiste sur la mobilisation des amapien.nes et des paysan.nes au sein du Réseau.

L'AMAP **facilite donc l'installation et l'intégration** des repreneur.ses, et à un **rôle essentiel** à jouer auprès de ceux n'**ayant pas eu de cédant.es.**

CONCLUSION ET PISTES D'ACTIONS

CONCLUSION

L'AMAP ne doit pas se focaliser sur la transmission

Une majorité de jeunes installé.es qui ne sont pas passé.es par une transmission.

Un rôle de l'AMAP peu important pour les cédant.es et paysan.nes intermédiaires.

Un accompagnement important des jeunes installé.es

Facteur de réussite à l'installation : Apport de connaissances et intégration dans le territoire.

L'AMAP, ses bénéfices à l'installation

Des structures avantageuses

Une sécurisation financière

De la solidarité et des tissages de liens

Une aide administrative

L'AMAP doit plutôt apporter un appui à la transmission en **jouant se rôle de connecteur** et réflechir sur, comment penser à transmettre à l'échelle de l'AMAP (transmission des contrats,...) ? **Et comment accompagner les jeunes installé.es et porteur.ses de projets** pour le renouvellement des paysan.ne en AMAP ?

PISTES D'ACTIONS DU MOUVEMENT AMAP AURA

2 LEVIERS

Levier n°1 : Comment l'AMAP peut accompagner les cédant.es dans leur transmission et jouer ce rôle de CONNECTEUR ?	Levier n°2 : Comment FAVORISER L'INSTALLATION des porteur.ses de projets et repreneur.ses pour le renouvellement des générations en AMAP ?
Action°1 : **Instaurer un suivi des paysan.nes en AMAP proches de la retraite ou ayant la volonté de cesser leur activité.** Objectif : Identifier les paysan.nes proches de l'arrêt d'activité (notamment ceux n'ayant pas de projet de transmission ou de repreneur.se), afin d'augmenter le taux de passation des fermes en AMAP. Une communication avec les organismes œuvrant sur la transmission sera ensuite établie. **Action n°2 :** **Sensibilisation directe et indirecte des membres des AMAP** Objectif : Armer les amapien.nes de connaissances sur la transmission afin qu'ils puissent soutenir leurs paysan.nes sur ces questions.	**Action n°1 :** **Système de parrainage des nouveaux porteur.ses de projets en AMAP par d'ancien.nes paysan.nes du Réseau AMAP ayant transmis.** Objectif : Apporter un appui aux nouveaux installé.es en AMAP n'ayant pas de cédant.e (conseils techniques, intégration dans le territoire,...) **Action°2 :** **Création d'un tutorat entre paysan.ne en AMAP et nouveau.elle paysan.nes dans le but d'une transmission des contrats AMAP**. Objectif : Intégrer d'un porteur.se de projets dans l'AMAP grâce à un.e paysan.ne prêt.e à laisser sa place. **Action°3 :** **Renforcer le dispositif de portage collectif de foncier par les amapien.nes pour faciliter l'installation des porteur.ses de projets.** Objectif : Sensibiliser et mobiliser les amapien.nes désireux d'aider les porteur.ses de projets en AMAP, par le portage de foncier et de cibler l'action à l'échelle départementale ou interAMAP.
Envie d'être force de propositions ou de prendre part à des actions sur le sujet de la transmission ? **Contact : coordination@amap-aura.org**	

Travail réalisé par Louis CHASSAING, Flore CHIAVERINA et Matthieu GINIES, étudiant.es à l'Isara, dans le cadre d'un projet d'étude commandité par Amélie CHARVERIAT du Réseau AMAP AuRA, et tutoré par Perrine VANDENBROUCKE de l'Isara.